

BULLETIN DE GÉNÉROSITÉ



SI PAIEMENT PAR CHÈQUE, à retourner avec le chèque dans l'enveloppe retour jointe et déjà affranchie.

SI PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE, à retourner dans l'enveloppe de retour jointe et déjà affranchie.

Spécial dons déductibles de l'IFI ou de l'impôt sur le revenu

- OUI, je veux contribuer à la sauvegarde du patrimoine en péril.**
Veuillez trouver ci-joint mon don de :

_____ €

- Je souhaite déduire mon don de **l'IFI en soutenant la Fondation VMF**.
Je déduis 75 % de mon don de l'IFI dans la limite de 50 000 € de déduction (66 666 € de don). *Je joins mon don par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fondation VMF.*
- Je souhaite déduire mon don de l'impôt sur le revenu en soutenant **l'association VMF**. Je déduis 66 % de mon don de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Je joins mon don par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association VMF. Si vous préférez faire votre don par virement bancaire consultez le verso.**
- Je souhaite déduire mon don de l'impôt sur les sociétés en soutenant **les VMF**. Je déduis 60 % de mon don effectué au nom de ma société, de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe. *Je joins mon don par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association VMF.*

Vous pouvez aussi faire un don sécurisé en ligne par carte bancaire sur www.vmfpatrimoine.org/don. Dès enregistrement de votre don, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.



Eglise de Flaujac-Gare dans le Lot

Participez à la sauvegarde du patrimoine en péril grâce à vos impôts

Dans le cadre
de l'IFI

▼
votre don de **5 000 €**

▼
vous revient à **1 250 €**

Dans le cadre
de l'impôt sur le revenu

▼
votre don de **1 000 €**

▼
vous revient à **340 €**

Dans le cadre
de l'impôt sur les sociétés

▼
votre don de **10 000 €**

▼
vous revient à **4 000 €**

La Fondation VMF soutient les savoir-faire et les acteurs de la sauvegarde du patrimoine en péril. Elle soutient une grande variété de lieux culturels bâtis et paysagers sur l'ensemble du territoire pour préserver la richesse de notre patrimoine français.

Les dons reçus pourront être affectés à l'ensemble des missions des VMF et à leur mise en oeuvre.

Merci de nous envoyer votre don dès que possible pour financer des travaux d'urgence et sauver des monuments en péril.

* **RÈGLEMENT** par virement bancaire

Je règle le total de €

À l'ordre de l'**association Vieilles Maisons Françaises**

Préciser **IMPÉRATIVEMENT** votre **nom / prénom / département**

IBAN : FR 76 3007 6023 5213 7266 0020 095 - BIC : NORDFRPP